



BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 42-2024

Rapporteur : Mickaël PEREIRA

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Pierre JALET à Sara FERAUD, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

A l'issue d'une procédure de PPR (période de préparation au reclassement) un agent initialement adjoint d'animation principal 2^{ème} classe va être reclassé sur le poste de médiateur social. Il s'avère donc nécessaire de créer un emploi permanent appartenant au grade d'adjoint d'agent social principal 2^{ème} classe à temps complet.

Au regard de la création d'un poste et de la suppression de postes non pourvus à la suite de recrutement sur un grade différent, le tableau des effectifs doit être actualisé :

Filière administrative

Grade	Nombre	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	-3	Non pourvus
Rédacteur	-1	Non pourvu
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	-3	Non pourvus
Adjoint administratif	-1	Non pourvu

Filière culturelle

Grade	Nombre	
Attaché du conservatoire du Patrimoine	-1	Non pourvu
Adjoint patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	-1	Non pourvu

Filière Police municipale

Grade	Nombre	
Gardien brigadier	-2	Non pourvu

Filière sociale

Grade	Nombre	
Educateur jeunes enfants	-1	Non pourvu
Agent social Principal 2 ^{ème} classe	+1	Création pour reclassement

Filière technique

Grade	Nombre	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	-2	Non pourvus
Technicien territorial	-1	Non pourvu
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	-10	Non pourvus
Adjoint technique	-1	Non pourvu
Adjoint technique 25/35 ^{ème}	-1	Non pourvu
Adjoint technique 20/35 ^{ème}	-1	Non pourvu

Il est proposé aux membres du conseil municipal, d'actualiser le tableau des effectifs

Délibération :

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code général de la fonction publique.
- Vu le tableau des effectifs
- Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 20 juin 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACTUALISER** le tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière administrative

Grade	Nombre	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	-3	Non pourvus
Rédacteur	-1	Non pourvu
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	-3	Non pourvus
Adjoint administratif	-1	Non pourvu

Filière culturelle

Grade	Nombre	
Attaché du conservatoire du Patrimoine	-1	Non pourvu
Adjoint patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	-1	Non pourvu

Filière Police municipale

Grade	Nombre	
Gardien brigadier	-2	Non pourvu

Filière sociale

Grade	Nombre	
Educateur jeunes enfants	-1	Non pourvu
Agent social Principal 2 ^{ème} classe	+1	Création pour reclassement

Filière technique

Grade	Nombre	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	-2	Non pourvus
Technicien territorial	-1	Non pourvu
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	-10	Non pourvus
Adjoint technique	-1	Non pourvu
Adjoint technique 25/35 ^{ème}	-1	Non pourvu
Adjoint technique 20/35 ^{ème}	-1	Non pourvu

Pour copie certifiée conforme